

**TAUX DE L'USURE DU DEUXIEME TRIMESTRE 2012**  
**Journal Officiel du 24 mars 2012**

CATÉGORIES	Seuil de l'usure applicable à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2012
------------	---

**Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-36 du code de la consommation (crédits de trésorerie)**

Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1 524 euros (1)	20,56 %
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant supérieur à 1 524 euros et inférieur ou égal à 3 000 euros et prêts viagers hypothécaires (1)	19,15 %
Prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 1 524 euros et inférieur ou égal à 3 000 euros	15,27 %
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros et prêts viagers hypothécaires (1)	17,15 %
Prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	13,27 %
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant supérieur à 6 000 euros et prêts viagers hypothécaires (1)	14,81 %
Prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,93 %

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

**Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-36 du code de la consommation (prêts immobiliers)**

Prêts à taux fixe	6,32 %
Prêts à taux variable	5,88 %
Prêts-relais	6,48 %

**Prêts accordés aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale**

Découverts en compte	13,67 %
----------------------	---------

**Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale**

Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,99 %
Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable	5,35 %
Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe	6,37 %
Découverts en compte	13,67 %
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,49 %